**Commune de CRÉCY-COUVÉ**
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de DREUX

**2026-24**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUTEAU, Maire.

Présents : Sylvianne DEQUAIRE ; Benoît MIZANDEAU ; Didier ARNOULT ; Marie-Claude BRETONNET ; Véronique GEDEIX ; Denis RIOUAL ; Olivier GLAIN ; David GUILLOCHEAU ; Marine PONTILLO
Absents excusés : Isabelle BROCHARD pouvoir à Didier ARNOULT
Date de Convocation : 23 mars 2026
Secrétaire de séance : Sylvianne DEQUAIRE

**OBJET : Participation communale aux activités périscolaires des enfants inscrits à des activités culturelles ou sportives proposées sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux**
*Annule et remplace la délibération N° 2020-39 du 06/07/2020*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais d'adhésion des enfants de la commune aux activités périscolaires, culturelles ou sportives (Clubs affiliés à une Fédération Française ou affiliés UFOLEP) proposées sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux selon les conditions suivantes :

- Pour les enfants de 3 à 18 ans, domiciliés sur la commune ;
- **Participation à hauteur de 50 %, plafonnée à 30 € par année scolaire et pour une seule activité par an, sur présentation de la facture acquittée.**
- Versement au représentant légal, par virement (mandat administratif) sur présentation d'un R.I.B. Relevé d'identité bancaire

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve à l'unanimité pour la mandature 2026-2032, la participation aux activités périscolaires présentée ci-dessus et dit que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme.

Le 30 mars 2026

Le Maire

Patrick JOUTEAU

Délibération rendue exécutoire par

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09 AVR. 2026
ID : 028-212801179-20260330-2026_24-DE

Le Maire

Patrick JOUTEAU